

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019



Complétez ce dossier papier à retourner auprès de la Commune d'ABONDANCE avant le **29 juin 2018**
date de clôture des inscriptions.

Un dossier par enfant

L'ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Classe à la rentrée de septembre 2018 : Maternelle Elémentaire

J'accorde à la Commune le droit d'utiliser l'image de mon enfant dans le cadre de reportages
photographiques et vidéo : oui non

RESPONSABLE LEGAL 1 (RL1)	RESPONSABLE LEGAL 2 (RL2)
<input type="checkbox"/> Madame ou <input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame ou <input type="checkbox"/> Monsieur
Nom :	Nom :
Prénom : Né(e) le.....	Prénom : Né(e) le.....
Profession :	Profession :
Domicile :	Domicile :
.....
Ville : Code postal :	Ville : Code postal :
Tél.fixe : Tél.port :	Tél.fixe : Tél.port :
E.mail :@.....	E.mail :@.....
Tél.travail :	Tél.travail :

1.1 RESTAURATION SCOLAIRE – 11h30 à 13h30

- a) Jour(s) de présence : Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- b) L'inscription se fera 15 jours avant le début de la période.

1.2 RESTAURATION SCOLAIRE – pièces justificatives

a) Justificatifs obligatoires

- Photocopie de la pièce d'identité des responsables légaux (RL1 et RL2)
- Photocopie du livret de famille ou acte de naissance des enfants
- Formulaire de prélèvement SEPA

b) Critère d'admission

- Etre obligatoirement à jour des paiements de l'année précédente.
- Avoir fourni à la mairie d'abondance le dossier d'inscription pour l'année 2018/2019 complet **avant le 29 juin 2018.**

c) Repas allergique ou autre pathologie

La santé de votre enfant (allergie ou autre maladie) impose-t-elle la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) avec convention de repas spécifique : oui

Pour une 1^{ère} demande ou un renouvellement prendre contact avec la gestionnaire du Collège du Val d'Abondance pour la constitution du dossier nécessaire à la mise en place du P.A.I.

Votre contact : TORRES Nathalie - nathalie.torres@ac-grenoble.fr ou par téléphone : 04 50 73 01 80

1.3 RESTAURATION SCOLAIRE – Facturation

- a) **Le paiement devra être effectué en début de période à réception de la facture.**
- b) Tarif : **4.90 Euros** le repas
- c) En cas d'absence, les repas non consommés font l'objet d'une déduction sur la facture du mois suivant uniquement en cas de :
 - Maladie de l'enfant **et** sur présentation d'un certificat médical
 - Absence d'un professeur
 - Grève
 - Changement d'établissement.

2.1 ACCUEIL PERISCOLAIRE

a) jours de présence :

lundi Mardi Jeudi Vendredi

b) horaires :

- 8h00 – 8h20 16h30 - 18h00
 - 16h30 – 17h30 16h30 - 18h30

c) tarif :

- **1,00€** de 8h00 à 8h20
- **3,00€** de 16h30 à 17h30
- **4,50€** de 16h30 à 18h00
- **5,00€** de 16h30 à 18h30

d) inscription :

L'inscription se fait directement à l'école à l'aide du tableau affiché dans le hall d'accueil du groupe scolaire.

e) Facturation

La facture se fera au trimestre.

2.2 MATERNELLES : Autorisation de prise en charge

Si vous ne venez pas chercher vous-même votre enfant après l'accueil périscolaire, vous autorisez les personnes suivantes à prendre en charge votre enfant sous votre responsabilité.

Nom :.....	Nom :.....	Nom :.....	Nom :.....
Prénom :.....	Prénom :.....	Prénom :.....	Prénom :.....
Qualité :.....	Qualité :.....	Qualité :.....	Qualité :.....
N° de tél :.....	N° de tél :.....	N° de tél :.....	N° de tél :.....

2.3 ACCUEIL PERISCOLAIRE – informations complémentaires

a) Justificatif obligatoire à l'inscription aux activités périscolaires :

- attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'enfant lors des activités périscolaires
- En cas de divorce fournir la copie du jugement faisant apparaître le droit de garde de l'enfant (obligatoire)
- Etre à jour des paiements de l'année scolaire 2017/2018

b) Réactions allergiques : médicaments, aliments, autres précisez :

.....

3. ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET SINATURES

- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.
- En accord avec l'article 372-2 du code civil « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relative à la personne de l'enfant ».
- Je certifie être à jour du règlement de l'intégralité des factures de l'année 2017/2018 pour toute réinscription.
- Je me conforme aux termes de la charte de bonne conduite en vigueur ci-jointe.

Date :

Responsable Légal 1
Mention « Lu et approuvé »
et signature

Responsable Légal 1
Mention « Lu et approuvé »
et signature

La Commune d'ABONDANCE dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les informations recueillis sur les fiches d'inscription que vous avez remplies. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : personnel de surveillance en charge des enfants, directeur de l'établissement scolaire, trésor public d'Abondance et d'Evian-Les-Bains.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifié en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Mairie d'Abondance.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Eau Cantine Temps Activité Périscolaire

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Commune d'ABONDANCE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune d'ABONDANCE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR74ZZZ533439

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Commune d'ABONDANCE

Adresse : BP 1 - Chef-Lieu

Code postal : 74360

Ville : ABONDANCE

Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

I B A N

()

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune d'Abondance. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune d'Abondance.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



CHARTRE DE BONNE CONDUITE CANTINE, PERISCOLAIRE

Le temps des repas et le temps du périscolaire doivent être des moments agréables et conviviaux pour les enfants et les encadrants. A ce titre et comme toute vie en collectivité, des règles de savoir-vivre et de respect mutuel sont à respecter.

A l'école :

- * Je me range devant la porte de la cour dès que je sors de classe.
- * J'écoute pendant l'appel.

Dans les classes :

- * Je respecte le matériel
- * Je n'écris pas sur les tables
- * Je range les affaires à la fin des activités

Dans la cour :

- * Je ne suis pas autorisé à sortir de l'enceinte de l'école.
- * Je joue avec les autres en les respectant, sans me battre et sans insultes.
- * Je ne hurle pas.
- * Je respecte les jouets et vélos des plus petits.
- * Je ne lance pas de cailloux.

Déplacement :

- * Sur la route et tout au long du trajet, je me tiens en rang.

Avant le repas :

- * Je range mon manteau, gants etc... au portemanteau.
- * Je m'installe à table calmement et j'attends que tous mes camarades soient assis.

Pendant le repas :

- * Je prends mon plateau repas et vais calmement à ma place.
- * Je me tiens bien et je mange correctement.
- * Je respecte la nourriture, les lieux et le matériel.
- * Je parle doucement et uniquement à ma table.
- * J'aide un plus petit pour couper la viande...
- * Je me déplace pour ranger mon plateau en demandant l'autorisation à l'accompagnateur.
- * Je range ma chaise en silence et je sors dans le calme.

Dans la salle de jeux (en cas de mauvais temps uniquement) :

- * Je fais une activité calme : lecture, coloriage, jeux de société.
- * Je ne joue pas au ballon et je n'utilise pas les accessoires de sport.

LE RESPECT DES AUTRES :

- * Etre poli, ne pas couper la parole, écouter les consignes en silence.
- * Respecter des camarades, les accompagnateurs et le personnel de cantine.
- * Ne pas répondre.
- * Ne pas se moquer de ses camarades et ne pas dire de gros mots.
- * Obéir sans que l'accompagnateur répète plusieurs fois la consigne.
- * Ne pas faire de gestes déplacés.

Je vous demande, à vous parents, de lire avec votre enfant ce règlement et de vérifier qu'il s'engage à le respecter. Le non-respect de ces règles élémentaires de savoir-vivre en collectivité sera sanctionné. Si deux sanctions sont données à un élève, celui-ci sera renvoyé de la cantine ou du temps périscolaire la semaine qui suit la deuxième sanction.